

Conseil Communautaire du 20 février 2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- actualiser les prix de vente des services et des produits souvenirs de la boutique Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE ; les modifications portent sur les frais postaux.

- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culture, lot 1 Désamiantage avec la SARL SADOURNY (63540 ROMAGNAT), suite au retrait de prestations non réalisées, d'un montant de -6 629,74 € HT. Le nouveau montant du marché réactualisé s'élève à 38 698,06 € H.T., soit une baisse de 14,6 %.

- conclure l'avenant N°1 au marché relatif à la requalification de l'espace socio-culturel de l'ancien LPA de Lapalisse pour la création d'un Centre Jeunesse et Culture, lot 8 Sols Souples avec l'entreprise BONGLET (03300 CREUZIER), suite au retrait de la prestation supplémentaire éventuelle, d'un montant de -25 991,64 € HT. Le nouveau montant du marché réactualisé s'élève à 80 335,15 € H.T., soit une baisse de 24,45 %.

- affermir la tranche conditionnelle du marché Aménagements de terrains multisports sur le territoire du PAYS DE LAPALISSE, lot 1 Terrassements ; le marché attribué à la société EIFFAGE pour la tranche optionnelle concernant l'équipement situé à Saint-Etienne-de-Vicq est de 24 175 € HT.

- affermir la tranche conditionnelle du marché Aménagements de terrains multisports sur le territoire du PAYS DE LAPALISSE, lot 2 Équipement City Stade ; le marché attribué à la SARL ALTRAD COLLECTIVITES pour la tranche optionnelle concernant l'équipement situé à Saint-Etienne-de-Vicq est de 40 695 € HT.